

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

**Séance du 17 septembre 2024,
L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Madame Véronique CHAVEROT, Maire.**

- ✓ **Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**
- ✓ **Nombre de conseillers municipaux présents : 10**
- ✓ **Nombre de conseillers municipaux votants : 14**

Présents :

CHAVEROT Véronique	SERRAILLE Joëlle
PALAIS Jean-Claude	LANGÉ Audrey
POIRON Jean-Pierre	GIROUD Marc
ESCOFET Danièle	LAURENT Michel
COLLON Colette	
BISSAY David	

Excusés : SERRAILLE Joëlle : pouvoir donné à COLLON Collette
DENIS Chantal : pouvoir donné à GIROUD Marc
CHAVEROT Gilbert : pouvoir donné à LANGÉ Audrey
MESSAOUDI-PERRET Merryll : pouvoir donné à LAURENT Michel

Absent : MUZELLE Robert

Secrétaire de séance : Dany ESCOFET

2024.07.02-03

OBJET : FIXATION DES TARIFS DROITS DE PLACE AU 1^{er} JANVIER 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE de majorer les tarifs au 1^{er} janvier 2025,**
- **APPROUVE les tarifs majorés suivants :**

• **Marché :**

Abonnement trimestriel, payable d'avance :

Forains venant 2 fois par semaine :

Au 1 ^{er} janvier 2024.....	62.00 €/trimestre
Au 1^{er} janvier 2025....	62.50 €/trimestre

Forains venant 1 fois par semaine :

Au 1 ^{er} janvier 2024.....	35.00 €/trimestre
Au 1^{er} janvier 2025....	36.00 €/trimestre

Forains venant 1 fois par mois :

Au 1^{er} janvier 2024..... 12.00 €/trimestre
Au 1^{er} janvier 2025..... 13.00 €/trimestre

Forains venant 2 fois par mois :

Au 1^{er} janvier 2024..... 9.00 €/mois, soit 27.00 €/trimestre
Au 1^{er} janvier 2025..... 10.00 €/mois, soit 30.00 €/trimestre

Forains venant quelques fois par an (régie : ticket jaune) :

Au 1^{er} janvier 2024 et chaque fois..... 5.00 €
Au 1^{er} janvier 2025 et chaque fois... 6.00 €

Forains avec camion (OUTILLAGE ST ETIENNE, PROVENCE OUTILLAGE par ex.) (régie : ticket orange)

Au 1^{er} janvier 2024 et chaque fois..... 35.00 €
Au 1^{er} janvier 2025 et chaque fois..... 36.00 €

- **Fête foraine** : (depuis 2014)
Tarifs inchangés :

- 4.50 € le mètre linéaire,
- 4.50 € le mètre carré pour les manèges circulaires
-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20240917-2024070203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024
Publication : 04/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

La secrétaire de séance,
ESCOFET Danièle,

A VIOLAY, le 1^{er} octobre 2024,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 1^{er} octobre 2024.

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.